

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Guols, Golz,

Village de l'arrondissement, canton et bureau de poste de Dole ; perception de Villette ; succursale, composée de Goux et du hameau du Bois-Banal, commune de la Loye ; à 7 km de Dole et 19 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 228^m.

Le territoire est limité au nord par Dole ; au sud par Parcey et Nevy ; à l'est par la Grande-Loye, et à l'ouest par Villette et Parcey. Le Moulin fait partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 7, de Dole à Arc-et-Senans ; par les chemins vicinaux tirant à Villette, au chemin n° 7, et de Parcey à la Loye ; par la rivière de Clauge et le ruisseau du Gouvernon.

Le village est situé dans le Val-d'Amour ou d'Amaous, au pied occidental de la forêt de Chaux. Sa position est tout à la fois pittoresque et romantique. Les maisons sont isolées, construites en pierres, briques et terre, et couvertes en chaume, à l'exception de 22, couvertes en tuiles.

Population : en 1790, 250 habitants ; en 1816, 320 ; en 1851, 332, dont 187 hommes et 175 femmes ; population spécifique par km carré, 57 habitants ; 62 maisons, savoir : sur la place publique, 2 ; dans la rue Bicot, 7 ; sur le chemin de grande communication n° 7, 7 ; dans la rue Neuve, 8 ; dans la Grande-Rue, 20 ; dans la rue de la Fontaine, 18 ; dans la rue des Bouhelier, 1 ; dans la rue de l'Usine, 5 ; 87 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1681.

Vocable : saint Fiacre.

Série communale aux Archives Municipales de Dole. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales, a reçu les cotes 3 E 429 et 430, 3 E 4320 à 4326, 3 E 3762, 3 E 8546, 3 E 9196 à 9198 et 3 E 13473. Tables décennales : 3 E 1202 à 1210.

Microfilmé sous les cotes : 1 Mi 1368, 2 Mi 2051, 5 Mi 487 et 488, 5 Mi 1236, 2 Mi 1050, 2 Mi 2097 et 2098, 5 Mi 9 et 10 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1812 ; surface territoriale 575^h 93^a, divisés en 1240 parcelles que possèdent 185 propriétaires, dont 114 forains ; surface imposable, 561^h 75^a, savoir : 381^h en terres labourables, 141 en bois, 22 en prés, 8 en vergers ; 3^h 50^a en étangs, et le surplus en jardins, pâtures et sol de bâtiments, d'un revenu cadastral de 27.603 fr. ; contributions directes en principal, 2.932 fr.



Le sol, en plaine, et d'une fertilité ordinaire, produit du froment, du seigle, beaucoup d'avoine, du maïs, du sarrasin, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, beaucoup de fruits, du foin, des fourrages artificiels, peu de colza, d'orge et de betteraves. On exporte le tiers des céréales, et on importe le vin. Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des porcs qu'on engraisse, et des volailles. 70 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, de la marne et des gravières.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole.

Les patentables sont : un aubergiste, un maréchal-ferrant, un cordonnier, un charron, un médecin vétérinaire et un sabotier.

Le moulin Perron est construit sur un canal de dérivation de la Clauge. Il se compose de trois tournants, de deux battoirs à blé et d'une huilerie. Il a reçu de grands accroissements depuis 1830.

Les habitants s'occupent d'agriculture pendant l'été et se font coupeurs de bois dans la forêt de Chaux, pendant l'hiver. Ils sont loin d'être dans l'aisance.

La Clauge cause des dégâts considérables par ses fréquents débordements. On a agrandi et accéléré le cours des affluents de cette rivière, par des fossés d'assainissement ouverts dans la forêt de Chaux, sans élargir le lit principal. Telle est la cause des inondations qui détruisent chaque année une grande partie des récoltes de cinq communes des plus fertiles du Jura.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère, une maison commune, construite en 1825, contenant la mairie, le logement de l'instituteur, et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 25 garçons et 20 filles ; deux oratoires, l'un dédié à saint Claude et l'autre à la sainte Vierge ; un pont construit sur la Clauge en 1777, trois autres ponts ou aqueducs, une fontaine avec lavoir et abreuvoir, et 108^h 68^a en bois-taillis, pâtures et terres, d'un revenu cadastral de 1.386 fr.

Bois communaux : 107^h 25^a ; coupe annuelle, 3^h 25^a.

Budget : recettes ordinaires, 3.781 fr. ; dépenses ordinaires, 3.781 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Le culte que les Gaulois rendaient aux arbres des forêts, et aux chênes en particulier, avait attiré l'attention des anciens. Lucain, dans sa *Pharsale*, a donné une magnifique description d'une de ces forêts divines, dont le fer respectait les rameaux, et dans laquelle les Romains n'osaient, qu'en tremblant, porter la hache. Il paraît que la forêt de Chaux était personnifiée, comme celle des Ardennes, en une déesse que les Romains assimilèrent à leur Diane. On y reconnaît plusieurs sanctuaires qui ont dû servir de lieu d'assemblée pour les Druides et les Eubages. De ce nombre était l'enceinte qu'on remarque à Goux, au sommet d'un monticule qui domine le chemin de Dole aux salines d'Arc, près d'un ancien oratoire. Elle est formée par un *vallum* de gazon disposé en parallélogramme. Sa longueur est de 108^m ; sa largeur de 94^m, et le rempart de 3^m de hauteur. Aucun fossé ne la circonscrit. Plusieurs archéologues la qualifient de camp romain ; mais nous préférons nous ranger à l'opinion de M. D. Monnier, qui la regarde comme une *septa* religieuse. M. de Caumont range au nombre des enceintes druidiques les *valla* de terre de forme carré long, semblables à de petits remparts. Celles qu'il a reconnues en Bretagne sont exactement disposées comme celle de Goux, et ne réunissent aucun des caractères d'un camp. Dans diverses localités de la France, on a trouvé des cimetières gaulois au milieu des bois. Les tombeaux des grands personnages y sont généralement connus sous le nom de *mottes*. La forêt de Chaux en renfermait plusieurs. On y compte encore la *motte des Mars*, la *motte de la Loye* et la *motte* ou la *Toppe de Goux*. Celle dernière est à 10 mètres au plus du bord de la Clauge. Elevée de 4 mètres au-dessus de l'eau du fossé qui la contourne,

elle offre la figure d'un cône tronqué, dont le plan supérieur, qui a 64^m de diamètre, est parfaitement nivelé et planté d'arbres depuis quelques années. On y a trouvé des débris de constructions, un glaive et deux casse-têtes. La contrée dite **aux Buttes**, semble avoir été parsemée de tombelles. On y a découvert plusieurs médailles celtiques de Marseille.



Des souvenirs du culte druidique se sont conservés en grand nombre à Goux. Le peuple croit encore que la forêt de Chaux est habitée par des esprits mystérieux qui y viennent prendre leurs ébats. De nombreuses superstitions entourent la vieille borne qui sert de limite du côté de la Loye, et qu'on appelle la **Pierre qui vire**. Cette pierre est évidemment le reste d'un menhir. Après la conquête de la Séquanie, les Romains se plurent à embellir les cités et les bourgades qu'ils trouvèrent dans cette province. Ils tracèrent à travers la vallée de la Clauge un chemin qui reliait Dole à Salins. Ils ornèrent la fontaine sacrée de Goux, d'une colonne de marbre antique et d'une mosaïque, en même temps qu'ils entourèrent la source d'un récipient en béton. Un riche praticien se fit construire dans ce village une somptueuse maison de plaisance, au centre de laquelle était un **sacellum** dédié à Diane chasseresse. On a recueilli sur l'emplacement de cet édifice, les débris d'une statue de Diane, et différents objets qui annoncent le luxe et le règne du bon goût, tels que des tablettes de marbre blanc, de petits cubes de verre et de pierres de diverses couleurs, provenant d'une mosaïque, des tenons en fer qui assujettissaient un carrelage précieux, des tuileaux striés, de la poterie fine, le fond d'un vase de terre blanche, une pierre étrangère au pays, qui a dû servir de base à une statue, le **stratum** en ciment d'un bain particulier, des tuyaux en briques et en plomb, l'épaule et le fragment de la cuisse d'une biche, en marbre blanc, un bras de femme sortant d'une légère tunique grecque, ouverte vers l'épaule, une jambe gauche nue, avec son pied, non lacé, et un autre pied gauche, appartenant nécessairement à un autre personnage. Ce travail est d'un faire exquis et d'un ciseau savant. Le territoire de Goux est parsemé de médailles à l'effigie des empereurs romains. Les champs dits la **Corvée maigre**, le **Dreuil** et **l'Essart-Beaujeu**, restituent à chaque instant à la lumière des tuileaux à rebords, des briques antiques et des fondations d'édifices. C'est probablement pour christianiser les fêtes païennes qui se rapportaient au culte de Diane, qu'une chapelle fut construite dans ce village et placée sous le patronage de la Vierge. De 1092 à 1098, Hugues III, archevêque de Besançon, donna à Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, les églises de Tavaux, Chaussin, Augerans, Goux, **ecclesiam de Guors, ou de Gols**, et la chapelle de la Neuve-Loye. Les chanoines de Sainte-Magdeleine de Besançon réclamèrent, au commencement du XII^e siècle, des droits sur l'église de Goux, et eurent à cette occasion un différend avec le monastère de Saint-Bénigne. Le pape Célestin II, par une bulle de l'an 1143, leur en confirma la possession, et la recensa parmi leurs biens, sous le titre d'**ecclesiam Beatæ Mariæ** de Goux.

Seigneurie : Goux dépendait de la châellenie de Dole, et formait une seigneurie particulière, qui appartint d'abord à la maison de Frontenay, et ensuite à une branche cadette de cette famille, qui prit le nom de Merlet de Frontenay. Gasparde Merlet, dame de Goux, petite-fille d'Huguenin Merlet, la porta dans la maison de Montrichard, en s'alliant à Pierre de Montrichard, dont elle eut **Anne**, mariée en 1840 à Joachim de Poligny, seigneur d'Evans, et épouse en secondes noces de Jacques de Montrichard. Claude de Poligny, seigneur d'Augea, devint seigneur de Goux, par son mariage avec Claudine de Montrichard, fille de Jacques, seigneur de Montrichard, et d'Anne de Montrichard. Il transmit cette terre à Henri de Poligny, seigneur d'Augea, Courbouzon et le Fied. Les biens de ce dernier s'étant vendus par décret, Goux fut acquis par Vincent Jacquinot, trésorier général de Bourgogne. Ce gentilhomme se distingua pendant les guerres du XVII^e siècle. A la tête d'une grande fortune, il offrit de former un régiment entier à ses frais, à condition que la province lui rembourserait plus tard ses avances. Un fait singulier, c'est qu'il n'eut pour capitaines dans ce régiment que ses propres fils. L'aîné avait servi dans les Pays-Bas, et était **un** officier très **expérimenté**. Le second fils défendait la ville de Saint-Amour avec sa compagnie et les retrahants, lorsque le duc de Longueville vint en faire le siège, le 29 mars 1637. Après, une résistance héroïque, il fut tué sur la brèche par un coup de canon. Vincent Jacquinot avait emprunté, sous sa propre responsabilité, une somme de trois cent mille livres pour la défense du pays. Il ne put en obtenir le remboursement du gouvernement d'Espagne, et Louis XIV, après la conquête, se borna à défendre aux créanciers de demander leur paiement. Jean-Claude Jacquinot succéda à Vincent son père, et était seigneur de Goux en 1665. Il laissa pour héritière une seule fille, Antoine-Philippine, qui épousa Claude-Antoine de Saint-Mauris, co-seigneur de Falletans, dont elle eut entre autres enfants Anne-Paule de Saint-Mauris, mariée à Jean-François, comte de Dortan. Ce dernier fit ériger la terre de Goux en comté en 1744. Son fils fut



envoyé par la noblesse, en 1789, à l'Assemblée constituante. En 1793, la municipalité de Goux fut accusée de s'être rendue coupable de prévarication et de forfaiture, pour avoir délivré un certificat de civisme à l'ex-comte de Dortan, qui avait été un des membres protestants de l'Assemblée constituante, et qui avait renoncé au titre de citoyen actif. On lança des mandats d'arrêt contre les deux domestiques de ce seigneur.

Château : Le château de Goux était peu important et d'une grande simplicité. Il a été démoli, et sur son emplacement on a construit une maison de ferme qui appartient à M. de Rougemont, banquier à Paris, gendre de M. de Pourtalès.

Prévôté : Cinq villages en Franche-Comté portent le nom de Goux. Il est très difficile de distinguer entre elles les familles de ce nom. On sait cependant que celle qui fournit des chanceliers aux ducs de Bourgogne, tira son origine de Goux près de Vercel, et non de Goux près de Dole, ainsi que l'avancent Dunod et M. Marquiset.

Église : L'église est située au centre du village, et se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef, d'un sanctuaire et d'une sacristie. Le clocher est couronné par une flèche de forme octogonale. La nef est voûtée à arc de cercle surbaissé, et décorée de pilastres de mauvais goût. Plusieurs réparations et embellissements ont été faits de 1760 à 1782. L'église est actuellement dédiée à saint Fiacre, dont on célèbre la fête le 39 août.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Annuaire du Jura, 1841.